



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 JUILLET 2023

OBJET : AUTORISATION D'ATTRIBUTION ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC POUR LE SUIVI-ANIMATION DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – RENOUELEMENT URBAIN (OPAH-RU)

L'an deux mille vingt-trois et le douze Juillet à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
Mme PELEGRINA Geneviève (Arrivée à 18 H.16 – Point N° 2) – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte –
M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI
Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe –
M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – M. RICHELME Jean-Marc.

ONT DONNÉ PROCURATION :

M. JULLIEN Bernard a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
M. DALCANT Jacques a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain

ABSENTES EXCUSÉES :

Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa – Mme PIOZIN Patricia.



MME ÉVELYNE FALAIX A ÉTÉ DESIGNÉE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 12 Juillet 2023.
Délibération DM_20230712N070

OBJET : AUTORISATION D'ATTRIBUTION ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC POUR LE SUIVI-ANIMATION DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – RENOUELEMENT URBAIN (OPAH-RU)

Monsieur le Maire rappelle que, compte tenu de la volonté des communes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN et de LES MÉES de créer un groupement de commandes ayant pour objet la passation et la signature d'un marché à procédure formalisée pour le recours à un prestataire externe pour la mission de suivi-animation des OPAH-RU de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN et de LES MÉES pour une durée de cinq ans, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie, désignant la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN comme coordonnateur. Cette dernière a été, à ce titre, chargée d'organiser la procédure de consultation, étant entendu que chacune des communes s'engageait à signer le marché correspondant à la définition de ses besoins et à s'assurer de la bonne exécution du marché pour ce qui la concerne.



Une commission d'appel d'offre spécifique, présidée par le Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN entouré d'un titulaire et d'un suppléant pour chaque Commune, a été créée conformément aux délibérations du 29 septembre 2022 des communes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN et de LES MÉES.

La Commission d'Appel d'Offres réunie pour l'analyse et la décision d'attribution, le vendredi 16 Juin 2023 à 10 H.00, a émis un avis favorable à l'offre du soumissionnaire suivant :

- SAS Citémétrie :
 - Montant T.T.C : 276.846,48 €.
 - Montant H.T : 230.705,40 €.
 - Taux de la T.V.A : 20 %

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- ✓ **APPROUVE** la proposition d'attribution du marché public,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 8-5</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE TREIZE JUILLET DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p> René VILLARD</p> <p></p>
--	---